



Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles

Budget général 2025

Art L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Modifié par l'article 107 de la loi NOTRE

Sommaire :

1. Le cadre général du budget de la commune
2. La section de fonctionnement
3. La section d'investissement
4. L'état de la dette et ratios
5. Le budget annexe du service de l'assainissement

1 . Le cadre général du budget :

L'article L 231361 du Code Général des Collectivités Territoriales impose l'obligation aux collectivités d'annexer au budget primitif et compte administratif une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la commune afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation, elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Le conseil municipal a approuvé l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le Budget Principal à partir de l'exercice 2024.

Le plan de compte abrégé dédié aux communes de moins de 3 500 habitants a été retenu.

Le budget 2025 respecte les principes budgétaires : l'annualité, l'universalité, l'unité, l'équilibre et l'antériorité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

Le document budgétaire doit être transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, en sa qualité d'ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de dépenses et recettes figurant au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Le budget 2025 a été voté le 26 mars 2025 préalablement examiné par la commission municipale des finances qui regroupait 12 élus.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie.

Il a été présenté avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement en intégrant l'augmentation du coût des énergies tout en maintenant les services rendus.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été cernées au mieux afin de parer au contexte actuel et aux éventuelles contraintes qui pèsent sur les collectivités dans leur contribution au redressement des comptes publics.

La section d'investissement intègre des opérations d'équipement souhaitées par l'équipe municipale tout en maîtrisant le niveau d'endettement.

2. La section de fonctionnement :

A/ Généralités :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité et permettent d'assurer le quotidien :

- Les charges à caractère général : achat de petits matériels et fournitures, fluides et énergies, affranchissements, frais de téléphonie, assurances, maintenance de matériel et entretien des locaux
- Les charges de personnel, les indemnités des élus
- Les charges liées au remboursement de la dette
- Les subventions versées aux associations
- L'autofinancement

Ces dépenses ne sont possibles que grâce aux recettes qui proviennent :

- De la fiscalité : taxes foncières, attribution de compensation versée par la communauté de communes, taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- Des dotations et allocations servies par l'Etat
- Des produits des services municipaux : garderie, droits de place, cantine, loyers

La rigidité des charges structurelles de la collectivité s'établit comme suit :

Charges de personnel +annuité / recettes de fonctionnement : $698054 / 1\ 556\ 401 = 0.45$

Les charges de personnel représentent 43 % des dépenses réelles de fonctionnement.

B/ Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Dépenses courantes	610 200.00	Atténuation de charges	10 000.00
Charges de personnel	580 994.00	Recettes des services	44 100.00
Autres charges de gestion	114 038.91	Impôts et taxes	738 575.00
Charges financières	34 003.00	Dotations et participations	315 759.00
Dotation Dépréciation	10 000.00	Autres recettes de gestion courante	56 000.00
Titres annulés	2 000.49		
Total dépenses réelles	1 351 236.30	Total recettes réelles	1 164 434.00
		Excédent de fct reporté	391 967.31
Virement à la section d'investissement	205 164.91		
Total général	1 556 401.31	Total général	1 556 401.31

C/ La fiscalité :

La fiscalité : Les taux demeurent inchangés depuis de nombreuses années.

Les taux votés par l'assemblée pour 2025 sont les suivants :

- Taxe foncière bâti : 36.99 %
- Taxe foncière non bâti : 88.06 %
- Taxe d'habitation : 8.95 %

3. La section d'investissement :

A/ Généralités :

Contrairement à la section de fonctionnement constituée de postes récurrents liés au quotidien de la collectivité, à la pérennité des services à la population existants, la section d'investissement est constituée des projets communaux à court, moyen ou long terme. Certaines opérations seront ainsi réalisées sur plusieurs exercices budgétaires en raison d'une part de leur montant ou de leur complexité à être mises en œuvre. Les projets d'investissement non achevés sur l'exercice budgétaire deviennent des restes à réaliser repris tant en dépenses qu'en recettes à l'exercice suivant.

La section d'investissement retrace les opérations patrimoniales :

- En dépenses : les différents programmes d'investissement : nouveaux projets et aménagement du patrimoine existant, acquisition de matériel, remboursement du capital de la dette contractée pour le financement des travaux.
- En recettes : subventions d'investissement reçues des différents financeurs : Etat, Région, Département et autres, fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), excédent de fonctionnement capitalisé, emprunts nouveaux, virement de la section de fonctionnement rendu possible par l'excédent de fonctionnement généré.

Les principales dépenses d'investissement programmées en 2025 reprennent les dépenses engagées sur l'exercice précédent et non réalisées, réajustées pour certaines compte tenu des éléments obtenus et des marchés signés avec les entreprises.

Les dépenses nouvelles :

Achat de matériel : 13 700.00 €
Programme de voirie : 51 102.00 €
Achat de stores mairie : 8000.00 €
Réajustement du programme parking école : + 59 000.00 € (Restes à réaliser : 82 644.00 €)
Menuiseries de l'école élémentaire : 101 000.00 €
Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales secteur de Vars et avenue de l'Auvitrie : 271 909.00 €
Aménagement du secteur de la croix de Vaincq : 34 530.00 €
Contribution acquisition immeuble tiers-lieu : 20 000.00 €

B/ Les restes à réaliser :

Ils représentent à eux seuls 60 % des opérations d'équipement de l'exercice 2025.

Ils concernent principalement :

- l'aménagement du parking face à l'école : 82 644.00 €
- l'aménagement de la cour de l'école : 206 527.00 €
- la création du club-house foot : 62 038.20 €
- le diagnostic thermique : 6000.00 €

DEPENSES	OP	INTITULE	RAR	RECETTES	OP	INTITULE	RAR
		Eclairage terrain sport		13461		DETR	6 900,00
231	207	cour école	206 527,00	1328	207		92 578,00
231	138	Aménagements sportifs	62 038,20	1323	138	conseil départemental	27 600,00
203	205	diag thermique bt cmx	6 000,00	1323	205	conseil départemental	2 666,00
231	151	travaux aux écoles		13462	151	DSIL	24 140,00
231	186	aménagement mairie		1323	186	conseil départemental	3 600,00
231	198	Aménagement bourg		13462	198	DSIL	21 005,87
231	203	parking école	82 644,00	13461	203	DETR	25 333,00
TOTAL			357 209,20				203 822,87

C/ Vue d'ensemble de la section d'investissement :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Remboursement du capital de la dette	84 056.98	Subventions d'investissement	115 411.00
Cautions	500.00	Cautions	500.00
Opérations d'équipement	592 691.00	FCTVA	126 000.00
Reversement Bellovic	449 119.53	Excédent de fct capitalisé	0
Restes à réaliser 2024	357 209.30	Restes à réaliser 2024	203 822.87
Opérations patrimoniales	22 002.00		22 002.00
		Amortissements	5 000.00
		Emprunt	210 454.90
Total dépenses réelles	1 505 578.80	Total des recettes réelles	683 190.77
Virement de la section fonctionnement			215 903.82
Déficit reporté		Excédent reporté	606 484 .12
Total général	1 505 578.80	Total général	1 505 578.70

4. L'état de la dette et les ratios :

Six emprunts figurent à l'état de la dette, le dernier réalisé en 2024 concernant l'aménagement du bourg pour un montant de 300 000.00 € .

Le capital restant dû au 01 janvier 2025 est de 940 307.81 € .

Le taux d'endettement, quant à lui est de 17 %. Il indique la proportion du remboursement de l'annuité par rapport aux recettes réelles de fonctionnement de la collectivité.

La dette concerne des prêts relativement récents consentis à des taux peu élevés

(fourchette de taux comprise entre 1.10 % et 4.41 %) .

Le tableau d'amortissement prévisionnel de la dette fait apparaître une diminution significative de l'annuité au 31 décembre 2027 en raison de l'extinction du prêt contracté pour la construction de la chaufferie bois..

Emprunt	Durée	Date de réalisation	Annuité
Chaufferie bois	15 ans	2013	22472.52
Salle Versailles	20 ans	2015	33550.00
Eclairage public	10 ans	2018	8407.00
Menuiseries école	20 ans	2022	14466.80
Menuiseries école	25 ans	2022	2727.93
Plan aménagement bourg	20 ans	2024	28 230.00

5.Le budget annexe du service de l'assainissement :

Par délibération en date du 13 février 2024, l'assemblée délibérante a acté le transfert de la compétence assainissement collectif vers le syndicat mixte Bellovic à effet du 1^{er} janvier 2025.

De ce fait, le budget annexe du service de l'assainissement a fait l'objet d'une dissolution au 31 décembre 2024 et les résultats ont fait l'objet d'une reprise au budget général avant de procéder à leur transfert partiel vers le syndicat mixte Bellovic.

La reprise des résultats 2024 du service assainissement intégrés au budget général se décompose comme suit :

- excédent de fonctionnement reporté en recettes au 002 : 62 545.10 €
- excédent d'investissement reporté en recettes au 001 : 449 119.53 €

Par délibération en date du 26 mars 2025, les élus ont validé le transfert vers le syndicat mixte Bellovic de l'excédent d'investissement reporté compte tenu des engagements de marchés de travaux validés, et le transfert partiel du résultat de fonctionnement pour la somme de 10 738.91 €.